



## Comment arriver à résoudre une succession qui traîne

Par **chantal**, le 10/10/2011 à 17:03

Bonjour,

depuis pres de 5 ans mon beau père est decede, laissant 2 heritiers mon epoux et son frere après plusieurs mois de tentatives pour joindre le notaire qui s'occupe de la succession nous avons ete obliges de prendre un avocat aucun arrangement amiable ne pouvant se faire mon beau frere refusant tou simplement que mon mari touche le moindre argent(d'ailleurs aucun documents de succession n'a ete sign par mon epoux ) il a ete fait une demande au tribunal pour la vente aux encheres des biens immobiliers faute de publicite marquante, personne n'assistait aux encheres, pour faire traîner les choses

le notaire refait une demande au tribunal pour qu'une nouvelle vnte soit faite ainsi l'argent dependant de cette succession s'en va en frais , notre avocat lui nous demande des honoraires, tout en nous disant que l'affaire sera longue j'ai tout simplement l'impression que mon beau frere qui de part sa profession grand dirigeant td 'un organisme bancaire use de ses relations pour faire traîner les choses j'ai ecrit à la chambre d notaires de ma region qui dans sa rponse ne se mouille pas pouvez vous me dire vers qui je peux me tourner pour faire accelerer les choses , peut etre y a t il une personne qui pourrait decanter cette affaire et nous aider, depuis 5 ans a part notre moral, rien ne bouge car jusqu'a present j'ai l'impression de me battre contre un pot de fer j'ai pense au procureur de la republique mais est il habilité à recevoir ma demande merci de votre aide

Par **mimi493**, le 10/10/2011 à 22:25

[citation]j'ai pense au procureur de la republique mais est il habilite à recevoir ma demande[/citation] non, rien de pénal dans votre affaire.

Par **chantal**, le **11/10/2011** à **10:22**

bonjour

merci de votre reponse , mais quelqu'un peut peut etre me dire vers qui je peux intervenir pour enfin avoir gain de cause, ou du moins faire que le dossier avance  
meci d'avance

Par **corimaa**, le **11/10/2011** à **12:46**

pourquoi ne pas prendre votre propre notaire, il aurait surement plus d'info que vous ou votre avocat

Par **chantal**, le **11/10/2011** à **13:42**

bonjour,

le souci c'est que notre avocat au debut de la succession pensant sans doute que cela irait plus vite nous a dit de prendre le notaire qui s'occupe de la succession et que maintenant nous devons avoir recours à la justice pour affecter un autre notaire pour nous defendre un notaire de notre relation a voulu se rendre avec l'avocat chez le notaire detenteur de la succession, ils se sont faits sortir d'une facon peu correcte  
ils n'avaient jamais eu cela en 20 ans de carriere  
cordialement